

AZB

CH-4018 Basel
P.P./Journal

Post CH AG



Mara Truog

engagement

« À mon décès, je choisirai la terramation sans hésiter »

Cofondatrice de l'association Werde Erde, Lina Hänni milite en faveur de l'inhumation par compostage en Suisse. Grâce à cette technique, le corps du défunt n'est ni enterré, ni incinéré, mais transformé en terre fertile.

Magazine Pro Natura : avez-vous déjà décidé ce qui adviendra de votre corps après votre mort ?

Lina Hänni : oui. Si d'ici là, la terramation, comme nous appelons le compostage humain, est autorisée en Suisse, je la choisirai sans hésiter.

À 28 ans, vous êtes encore très jeune pour vous préoccuper de la mort...

C'est vrai, d'autant plus que dans le milieu environnemental où j'évolue, on s'intéresse davantage à la vie qu'à la mort. J'ai découvert ce sujet pendant mes études, au décès de ma grand-mère, dont j'étais très proche. Je me suis alors interrogée sur la crémation et l'inhumation et j'ai appris que ces deux pratiques avaient un impact négatif sur l'environnement. C'est ainsi que j'ai entendu parler du compostage comme forme de sépulture.

Où peut-on aujourd'hui opter pour la terramation ?

Ce n'est pas encore possible en Suisse. Cette pratique vient des États-Unis, où elle est autorisée dans certains États. Une phase d'essai est en cours en Allemagne. Mais il faudra sûrement encore attendre avant que ce type de sépulture ne se généralise.

Comment se déroule le compostage ?

Le corps est placé dans une capsule semblable à un cercueil et revêtu de copeaux de bois, et il est recouvert de matière végétale. La capsule est ensuite fermée. Les microbes présents sur la peau et dans les végétaux transforment alors le corps en humus dans des conditions optimales.

Combien de temps dure ce processus ?

La capsule étant isolée thermiquement, le compostage est achevé au bout d'un mois

environ. Seuls les os subsistent. Ils sont ensuite broyés et réintégrés au compost. Le compost poursuit sa maturation durant quatre à sept semaines. La terre peut alors être inhumée.

Cela évoque les romans policiers où les enquêteurs sont confronté à des cadavres en décomposition, ce qui s'accompagne toujours d'odeurs insoutenables...

La terramation repose sur un compostage à chaud pouvant atteindre 65°C. Aucun ver ni aucun autre animal n'intervient dans le processus. C'est seulement lorsque le corps s'est entièrement transformé en terre fertile que les vers et d'autres organismes vivants s'y installent. Il n'y a pas non plus d'odeur, car la décomposition se déroule de manière contrôlée et dans des conditions optimales.

Dans toutes les cultures, les défunts sont enterrés ou incinérés. Qu'y a-t-il de problématique dans ces pratiques ?

La crémation est un processus très énergivore qui gaspille une biomasse précieuse. Contrairement à une idée répandue, les vers ne décomposent pas les corps enterrés, car il n'y a pratiquement plus de vie à deux mètres de profondeur. Selon les conditions d'humidité et d'oxygène, le corps peut même se momifier, ce qui pose des questions éthiques.

Beaucoup de personnes trouvent l'idée d'être compostées désagréable. Comment comptez-vous les convaincre ?

Beaucoup de gens associent l'inhumation par compostage à leur bac à compost domestique, souvent malodorant. Mais le compostage est avant tout un recyclage des nutriments : il transforme le corps du défunt en quelque chose de vivant, une belle idée, je trouve! tu

www.werde-erde.ch (site en allemand)